

ACTE DE CESSIION DE PARTS SOCIALES

DÉPOT N° 1981 DU

Entre les soussignés :

793146 . 23/06/2005

* Monsieur François LESIEUR, demurant 7 avenue Marx Dormoy 63000 CLERMONT FERRAND, né le 13/9/1962 à PARIS VI de nationalité française, marié avec Madame GALLIOT Anne Marie, sous le régime de séparation de biens,

ci-après dénommé « le cédant »

d'une part,

* Monsieur Marc ALIBERT demurant 21 rue de la Rotonde 63000 CLERMONT FERRAND, né le 2 décembre 1977 à THIERS (63) de nationalité française, célibataire.

ci-après dénommé « le cessionnaire »

d'autre part,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSE

La Société d'Etudes de Révision et d'Expertise Comptables « SEREC », Société à responsabilité limitée au capital de 180 000 euros dont le siège social est à CLERMONT FERRAND (63063) 3 rue Patrick Depailler - Parc Technologique de La Pardieu, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT FD sous le numéro 316 420 322 suivant acte sous SSP du 26 juin 1979.

Le capital actuel de la société fixé à 180 000 euros est divisé en 11 250 parts sociales de 16 euros nominal.

Sa durée est de 30 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand.

L'objet social de la société est ainsi défini : l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes telles que définies par les textes législatifs et réglementaires

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

CESSION DE PARTS

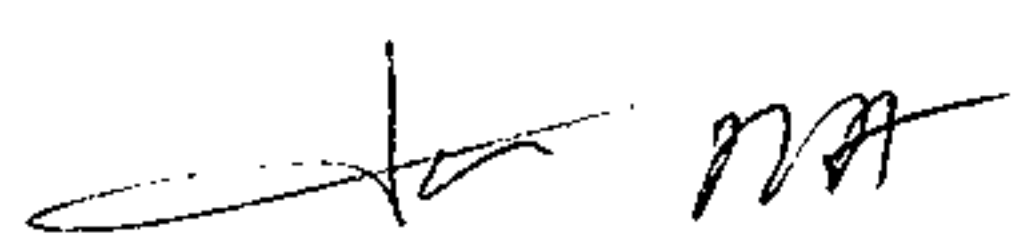
Le cédant cède et transporte, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit à Monsieur Marc ALIBERT, une (1) part sociale lui appartenant dans la société SEREC.

Le cédant déclare qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner et que la part sociale cédée est libre de tous nantissements comme de tous droits quelconques pouvant en empêcher la cession.

Conformément à l'article 21 des statuts de la société, la présente cession a été agréée par les associés suivant délibération en date de ce jour.

ORIGINE DE PROPRIETE

Pour l'enregistrement, le cédant déclare que la part cédée lui a été attribuée en rémunération de son apport en numéraire lors de la constitution de la société et que la présente cession n'a pas comme conséquence, la dissolution de la société.



JOUISSANCE

Par la présente cession, le cessionnaire devient propriétaire à compter de ce jour, avec tous les droits qui y sont attachés. Il aura, notamment, seul droit aux produits desdites parts qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de quatre vingt euros (80 €) payable comptant ce jour.

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la Société par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

La présente cession de parts sera déposée en deux exemplaires au greffe du Tribunal de Commerce de CLERMONT FERRAND.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur demeure et siège social respectifs énoncés en tête des présentes.

Fait à CLERMONT FERRAND en cinq exemplaires originaux, le 24 mai 2005

*Lu et approuvé
bon pour cession une part sociale
bon pour quittance
François LESIEUR*

*lu et approuvé
bon pour cession d'une
part sociale
bon pour quittance*

[Signature]

*lu et approuvé
bon pour acceptation de cession
Marc ALIBERT*

*lu et approuvé
Bon pour acceptation de
cession.*

[Signature]

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE DE CLERMONT FD SUD OUEST
Le 10/06/2005 Bordereau n°2005/739 Case n°6 Ext 2224

Enregistrement : 15 €
Timbre : 24 €
Total liquidé : trente-neuf euros
Montant reçu : trente-neuf euros
L'Agent

[Signature]